

Fiche d'information : La prévention et le contrôle des infections

La prévention et le contrôle des infections consistent en une approche pratique, fondée sur des données probantes, visant à empêcher les patients et les fournisseurs de soins de santé de contracter des infections évitables. Une prévention et un contrôle efficaces des infections exigent une action constante à tous les niveaux du système de santé, depuis les responsables de l'élaboration des politiques jusqu'aux gestionnaires d'établissement, aux fournisseurs de soins de santé et aux personnes qui reçoivent des services de santé (OMS, 2016). Il est important que les fournisseurs de soins de santé prennent des mesures de prévention et de contrôle des infections dans les milieux de soins de santé pour contribuer à réduire la propagation des microbes ordinaires et résistants (Gouvernement du Canada [GC], 2018).

Les infirmières immatriculées (II) et les infirmières praticiennes (IP) ont la responsabilité de s'assurer que leur pratique est sécuritaire et compétente en tout temps, y compris par l'utilisation de mesures sécuritaires et efficaces de prévention et de contrôle des infections. Pour ce faire, on attend des II et des IP, peu importe si elles travaillent pour une organisation ou à leur compte, qu'elles connaissent les lois applicables, les normes de l'AIINB, les pratiques exemplaires et les politiques de l'organisation en matière de prévention et de contrôle des infections et qu'elles préconisent des milieux d'exercice de qualité (AIINB, 2019).

Les II et les IP jouent un rôle essentiel dans la prévention et le contrôle des infections :

- en appliquant des mesures éclairées par des données probantes telles que des pratiques de base pour prévenir et contrôler la transmission des microorganismes;
- en exerçant leur jugement clinique selon la situation du patient et en appliquant des pratiques de prévention et de contrôle des infections appropriées dans la situation;
- en effectuant une évaluation du risque pour déterminer le niveau de protection requis pour se protéger elles-mêmes;
- en réduisant le risque d'infection pour soi et pour autrui en manipulant, en nettoyant et en éliminant les fournitures, l'équipement et les déchets conformément aux normes et pratiques exemplaires;
- en utilisant des stratégies de communication efficaces et opportunes avec les patients et leurs familles, l'équipe des soins de santé et la collectivité lors des discussions sur les questions liées à la prévention et au contrôle des infections.

L'AIINB a recensé plusieurs ressources pour aider les II et les IP à maintenir leurs connaissances à jour et à appliquer les pratiques exemplaires de la prévention et du contrôle des infections :

Ressources pour les II et les IP

Hygiène des mains

- Cadre propice à l'élaboration de programmes, de politiques et de procédures pour l'hygiène des mains dans les milieux de soins : [Pratiques en matière d'hygiène des mains dans les milieux de soins](#) (GC)
- Défi national de l'hygiène des mains : [L'hygiène des mains : gage de sécurité des patients et des prestataires de soins](#) (ICSP)

Chaque année, les infections nosocomiales touchent des centaines de millions de personnes. En fait, un patient sur 10 dans le monde est touché par une infection nosocomiale. Tout aussi préoccupant, les statistiques montrent qu'en moyenne, 61 % des fournisseurs de soins de santé n'adhèrent pas aux pratiques recommandées pour l'hygiène des mains (OMS, 2016).

Résistance aux antibiotiques

- Infographie qui met en relief les éléments clés des pratiques de base pour prévenir et contrôler les infections : [Réduisons la résistance aux antibiotiques](#) (GC)
- Autres ressources utiles du GC : [Prévention et contrôle des infections](#)
- Recommandations les plus récentes pour la prescription d'antibiotiques : [Bugs & Drugs](#) (Alberta Health Services) (disponible en anglais seulement)
- Points cliniques clés pour le traitement de personnes âgées : [Prescrire les antibiotiques judicieusement](#) (GC)

Pratiques de base et précautions additionnelles

- Cadre propice à l'élaboration de politiques et de procédures pour les pratiques de base et des précautions additionnelles dans les milieux de soins : [Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins](#) (ASPC)
- Ressources éducatives : [Prévention et contrôle des infections au Canada](#) (AIIC)
- Lignes directrices, politiques et normes sur la prévention et le contrôle des infections pour appuyer la tenue de dossiers et les pratiques exemplaires : [Lignes directrices et normes](#) (PCI)
- Stratégies clés, lignes directrices, outils et autres ressources sur la prévention et le contrôle des infections : [Prévention et contrôle des infections](#) (OMS) (disponible en anglais seulement)
- Activités axées sur la prévention des maladies et des blessures, la promotion d'une bonne santé physique et mentale et la prestation d'information en soutien à des prises de décisions éclairées : [Agence de la santé publique du Canada](#) (GC)

L'AIINB a préparé des études de cas pour guider les II et les IP en matière de prévention et de contrôle des infections (voir pages 3-6).

Si vous avez des questions au sujet du présent document, veuillez communiquer avec l'AIINB à consultationpratique@aiinb.nb.ca.

Références

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2019). *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées*. Fredericton (N.-B.), chez l'auteur.

Gouvernement du Canada. (2018). *Prévention et contrôle des infections*. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/resistance-aux-antibiotiques-antimicrobiens/prevention-contrôle-infections.html>

Organisation mondiale de la Santé. (2016). *Health Care Without Avoidable Infections. The Critical Role of Infection Prevention and Control*. Récupéré de <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/246235/WHO-HIS-SDS-2016.10-eng.pdf;jsessionid=8B7F86769932EDB5E7340A03A069DC46?sequence=1>

Étude de cas 1 : Plaies

Julie, une II qui fournit des soins à domicile, s'occupe d'une patiente qui a une plaie ouverte avec drain sur l'abdomen. Une récente culture de la plaie a montré la présence d'un organisme résistant aux antibiotiques. Que doit faire Julie pour prévenir et contrôler l'infection de façon appropriée?

Réponse

La norme 4 des *Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées* de l'AIINB est assortie de l'énoncé descriptif 4.5, selon lequel l'II contribue par son apport et son soutien à des initiatives qui améliorent le système de santé et la santé de la population, ce qui englobe la protection des patients contre les risques d'infections. Chaque II, peu importe son poste, doit préconiser des pratiques de qualité, ce qui peut comprendre des systèmes de perfectionnement professionnel, des mesures de soutien organisationnelles, de l'équipement et des processus de prestation des soins. L'II fait preuve de son engagement envers des milieux d'exercice de qualité :

- en évaluant continuellement le milieu des soins de santé pour déterminer des possibilités d'amélioration de la qualité des soins;
- en effectuant une évaluation du risque pour déterminer le niveau de protection requis pour protéger les fournisseurs de soins de santé et les autres patients;
- en respectant les politiques de l'employé;
- en faisant état de ses préoccupations si le milieu ou des processus modifient ou ne permettent pas l'application de pratiques exemplaires en prévention et en contrôle des infections;
- en explorant des solutions dans le milieu afin de répondre aux besoins du patient et du milieu;
- en réclamant que le personnel infirmier ait son mot à dire dans l'élaboration des politiques sur les soins aux patients.

Julie peut réduire le risque d'infection pour sa patiente et pour elle-même :

- en passant en revue les politiques pertinentes de l'employé en matière de prévention et de contrôle des infections;
- en détectant les risques pour les patients et les II :
 - en déterminant les dangers et les possibilités de blessures;
 - en intervenant et en fournissant des soins appropriés aux patients, à elle-même et aux autres fournisseurs de soins de santé après l'exposition;
- en signalant les manquements aux techniques de contrôle des infections et en prenant des mesures pour limiter les préjudices et prévenir les risques;
- en appliquant et en préconisant une pratique fondée sur des données probantes, par exemple :
 - en appliquant les principes de l'hygiène des mains;
 - en choisissant les mesures appropriées pour prévenir et contrôler la transmission des infections, comme le port d'un équipement de protection approprié;
 - en appliquant les principes de la manipulation, du nettoyage et de l'élimination sécuritaires des fournitures et du matériel;
- en communiquant avec le patient et en l'éduquant (par exemple : attentes, justification);
- en collaborant avec le patient et l'équipe des soins de santé à l'exécution d'un plan de soins qui répond aux besoins du patient, respecte les mesures de prévention et de contrôle des infections et favorise la sécurité.

**Ce scénario est adapté des outils éducatifs sur la prévention et le contrôle des infections de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.*

Étude de cas 2 : Lavage des mains

Un patient se présente à l'urgence d'un hôpital en se plaignant de nausées, de vomissements, de diarrhée et d'une fièvre légère. Alors que Lisa, II, commence l'évaluation du patient, celui-ci a un épisode de diarrhée. Conformément aux politiques de l'employeur sur le contrôle des infections, Lisa met des gants et une blouse avant de nettoyer le patient et changer les draps du lit. L'urgence est occupée et, dès qu'elle a terminé avec le patient, Lisa se débarrasse rapidement de la literie souillée et enlève ses gants et sa blouse. Sans se laver les mains entre les deux, elle prend ensuite les signes vitaux du prochain patient. Comment la pratique de Lisa a-t-elle une incidence sur la prévention et le contrôle des infections?

Réponse

En omettant de se laver les mains, Lisa pourrait transmettre des microorganismes d'un patient à un autre, et elle contrevient aux politiques de l'employeur sur le contrôle des infections. De plus, ses gestes exposent le public à un risque de préjudice. Comment il est souligné par [Prévention et contrôle des infections Canada](#), une bonne hygiène des mains est la pratique la plus importante à cet égard.

Comme on peut le lire dans les [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#), l'II utilise des résultats de recherche crédibles et applique des pratiques fondées sur des données probantes, et prend des mesures dans les situations où la sécurité des patients est ou pourrait être compromise (voir la norme 1, énoncé descriptif 1.6, et la norme 2, énoncé descriptif 2.6). Cette reddition de comptes implique notamment de reconnaître les situations qui exposent un patient à un risque de préjudice et de prendre des mesures fondées sur des données probantes pour minimiser et prévenir de tels risques.

Les principes suivants guident la pratique infirmière dans la mise en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections :

- Placer la sécurité et le bien-être des patients au centre du plan de soins;
- Réfléchir sur la pratique infirmière, y compris les facteurs qui influent sur la prise de décisions cliniques et le jugement professionnel;
- Intégrer les meilleures données probantes connues pour éclairer la pratique;
- Maintenir des milieux d'exercice de qualité;
- Préconiser l'élaboration de politiques fondées sur les meilleures données probantes connues et contribuer à leur création;
- Consigner les situations où les soins sont compromis.

** Ce scénario est adapté des outils éducatifs sur la prévention et le contrôle des infections de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.*

Étude de cas 3 : Utilisation de seringues

Richard est un II qui travaille dans un spa offrant des soins medico-esthétiques, où il donne des injections de remplissage esthétique. Richard injecte le remplissage à environ six patients par jour à l'aide de seringues préremplies, que le fabricant fournit avec deux aiguilles stériles. Le mode d'emploi précise que le produit est à usage unique. Comme il arrive que la seringue ne soit pas complètement vide après l'injection, Richard enlève l'aiguille usagée, rebouche la seringue avec le bouchon de plastique et entrepose la seringue usagée pour un usage ultérieur. Il réutilise ensuite la seringue de remplissage non terminée, avec une nouvelle aiguille stérile, sur d'autres patients. Comment la pratique de Richard a-t-elle une incidence sur la prévention et le contrôle des infections?

Réponse

En réutilisant la seringue sur un autre patient, même avec une nouvelle aiguille stérile, Richard pourrait transmettre des microorganismes d'un patient à un autre. Ses gestes placent les autres patients à risque parce qu'il n'a pas évalué le risque de transmettre une maladie infectieuse par la réutilisation des seringues.

Richard n'a pas lu la monographie du produit, qui mentionne que le produit est à usage unique et que toute portion non utilisée du produit doit être jetée. Selon la [Normes pour la gestion des médicaments](#), l'II prépare et administre les médicaments aux clients de façon sécuritaire, compétente et conforme à l'éthique et consigne ses actions au dossier, ce qui implique notamment de prendre des mesures appropriées pour éliminer ou minimiser le risque de préjudice pour le patient qui découle de toute pratique liée à l'administration de médicaments.

Selon les [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#), l'II doit utiliser des résultats de recherche crédibles et appliquer des pratiques fondées sur des données probantes, et prendre des mesures dans les situations où la sécurité des patients est ou pourrait être compromise (voir la norme 1, énoncé descriptif 1.6, et la norme 2, énoncé descriptif 2.6). La reddition de comptes exige de reconnaître les situations qui exposent un patient à un risque de préjudice et de prendre des mesures fondées sur des données probantes pour minimiser et prévenir de tels risques.

**Ce scénario est adapté des outils éducatifs sur la prévention et le contrôle des infections de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.*

Étude de cas 4 : Prévention et contrôle des infections en milieu communautaire

Stephanie, IP, travaille dans un centre de santé communautaire. Ces jours-ci, les cas de grippe ne cessent d'augmenter, et de nombreux patients l'appellent pour obtenir une visite. Stephanie propose de tenir une réunion avec l'équipe des soins de santé pour discuter de mesures afin de prévenir la transmission du virus. Quelles pratiques exemplaires de prévention et de contrôle des infections devrait-on proposer dans cette situation?

Réponse

Les [Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaires](#) prévoient que l'IP effectue des procédures (effractives ou non effractives) pour la gestion clinique ou la prévention de maladies, de blessures, de troubles ou de problèmes de santé (voir la norme 3, énoncé descriptif 3.11). Cet énoncé s'applique également à la protection des patients contre les risques d'infection.

Durant la réunion, l'équipe consulte le document [Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins](#). À l'issue de la discussion, il est décidé que :

- Il faudrait reconnaître les patients qui présentent des symptômes d'infection aiguë lorsqu'ils demandent rendez-vous pour une consultation de routine et leur demander s'ils peuvent reporter leurs consultations jusqu'à ce que les symptômes d'infection aiguë aient disparu.
- Il faudrait informer les patients qui ne peuvent pas reporter leur consultation de routine (c.-à-d. ceux dont les symptômes ou l'état doivent être évalués) qu'ils sont tenus de suivre les recommandations en matière d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire, selon l'indication prévue pour leurs symptômes. Ces patients devraient se laver les mains, porter un masque chirurgical et être dirigés vers une salle d'examen dès leur arrivée, ou leur rendez-vous doit être fixé à une heure où aucun autre patient n'est présent.
- Il faudrait placer des panneaux à l'entrée de la clinique pour rappeler aux patients symptomatiques de respecter les mesures d'hygiène des mains et d'hygiène respiratoire indiquées pour leurs symptômes.

**Scénario élaboré par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.*